

PUBLIER UNE OFFRE D'EMPLOI

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) offre une plateforme aux employeurs désirant recruter le talent de ses membres. Par ce biais, les criminologues ont accès en un coup d'œil aux opportunités d'emploi disponibles. Pour favoriser ce partage d'information, l'OPCQ met en place un système simple et abordable.

Toute organisation qui désire afficher une offre d'emploi dans la [section Emploi du site web de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec](#), doit procéder selon cette procédure.

- Acheminer par courriel à info@ordrecrim.ca :
 - Un fichier .pdf contenant le descriptif de l'offre d'emploi, le titre de l'emploi et le lieu de travail
 - Le logo de l'organisation
 - La date de fin d'affichage
 - Les informations pour la facturation
 - Le nom de la personne-contact au sein de l'organisation

À la réception de l'offre d'emploi, un des représentants de l'OPCQ entrera en contact avec le représentant de l'organisation pour procéder au paiement. Sauf entente contraire, les offres d'emploi seront affichées pour 30 jours. Après perception du paiement, l'OPCQ publiera l'offre sur les plateformes sélectionnées au plus tard dans les 3 jours ouvrables.

L'organisation doit s'assurer que l'offre d'emploi fournie inclut les coordonnées pour que les candidats puissent appliquer directement auprès de l'organisation. L'OPCQ n'agira en aucun cas en tant qu'intermédiaire entre les candidats et les employeurs. Il ne fournira aucun conseil quant à l'embauche d'un individu plutôt qu'un autre ou pour la confection d'une offre d'emploi.

TARIFS MENSUELS 2018

Plateforme	Plein tarif	Communautaire
Site web (www.ordrecrim.ca)		
Section "Offres d'emploi"	350\$	200\$
Actualité en vedette sur la page d'accueil	750\$	500\$
Infolettre		
Tous les membres	800\$	650\$
Ciblée selon vos besoins (région, profil, etc)	1.50\$ par adresse courriel	1.00\$ par adresse courriel
Médias sociaux		
Groupe Facebook des membres	300\$	200\$
Page Facebook publique	400\$	300\$
LinkedIn	100\$	75\$

Les taxes provinciales et fédérales s'ajoutent aux montants ci-dessus

Les offres d'emploi sont obligatoirement publiées dans la section associée du site web. Si un annonceur désire que son offre d'emploi soit mise de l'avant sur les médias sociaux ou dans l'Infolettre de l'OPCQ, les coûts seront majorés en fonction.

Des tarifs avantageux sont disponibles pour les employeurs qui publient leur offre d'emploi sur plus d'une plateforme à la fois ou pour plus de 30 jours. Certaines publications étaient limitées, l'OPCQ procède selon le principe du "premier arrivé premier servi".

Cette procédure s'inscrit dans la Politique publicitaire de l'OPCQ et les tarifs affichés sont ceux issus de la Grille tarifaire annuelle.